Au temps passé....

LE « PETIT DAUPHINOIS » DU VENDREDI 2 FEVRIER 1934

LES ECUMEURS DE L'EPARGNE

On arrête à Lyon un couple d'escrocs qui opéraient sous le couvert des « Ailes Françaises»

Lyon, 1er février — La police lyon-naise, à la suite d'une enquête, vient d'arrêter un nominé Blain et son amie qui avaient fondé une organisation in-titulée « les ailes françaises », dont ils étaient les seuls membres et les seuls administrateurs.

Sous le couvert des « ailes françaises », dont des prospectus indiquaient les buts, Blain et sa compagne avaient organisé une loterie avec de nombreux lots, mais dont la plupart : autos, mobiliers, etc..., étaient encore chez les fournisseurs.

Les deux aigrefins ont été mis à la dissection de la plupart : autos, mobiliers, etc..., étaient encore chez les fournisseurs.

disposition de M. Rauge, juge d'instruction.

Blain et son amie Estelle Dumont qui viennent d'être arrêtés à la suite d'une enquête de l'inspecteur chef Bughon de la sûreté lyonnaise, avant de fonder « les a strete lyonnaise, avant de londer « les alles françaises », avaient appartenu au-paravant à une société de propagande aéronautique « les Ailes lyonnaises », qu'ils avaient quittée à la suite d'un différend en décembre 1932. Ils avaient, pour leur nouvelle société, obtenu le patronage de deux industriels

parisiens qui, se rendant compte qu'ils s'étaient fourvoyés, ne tardèrent pas à démissionner. C'est alors que Blain, songeant à imiter les « Ailes lyonnaises » qui avaient organisé une loterie, lança à son tour la souscription des « Ailes françaises », soit disant en faveur des culvirs de cette société et de l'école Cel œuvres de cette société et de l'école Gal-liéni pour les aveugles de guerre à Lyon, mais en réalité à leur propre profit.

Tandis que des prospectus étaient distribués dans toute la ville, où figuraient comme membres d'honneur les noms de personnalités locales et du monde aéronautique dont les escrocs avaient usurpé le patronage; Blain et sa compagne avaient émis 25.000 billets de loterie à 2 francs, qui avaient été placés en dé-pôt dans les bureaux de tabac.

On ignore pour l'instant le montant des billets vendus.

Blain et Estelle Dumont ont été écroués par M. Raugé, juge d'instruc-tion, sous l'inculpation d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les loteries.

L'ASTUCE DES DEUX ESCROCS

Des détails comiques émaillent l'escroquerie de Blain et sa compagne. Après avoir fait imprimer 25.000 billets de deux francs, ils en veudirent dans les bureaux de tabac. Ils avaient eux-mêmes désigné deux industriels parisiens comme vice-présidents. Un garagiste de la banlieue avait obtenu de la même façon le poste

avait obtenu de la même façon le poste délicat de trésorier. Comme il lui était impossible de vérifier les comptes, il ne tarda pas à donner sa démission.

Enfin, le couple réunissait un brillant comité de patronage où figuraient les noms des plus hautes personnalités, parmi lesquelles: MM. Edouard Herriot, Coste, Fonck, Laurent-Eynac, Jacques Mortane, Sadi Lecointe, etc...

Les «Ailes Françaises» avaient leur siège au 32 de l'avenue Thomassin où elles ne possédaient qu'une boite aux

elles ne possédaient qu'une boite aux lettres et une salle de réunion commune

à plusieurs sociétés.
Blain et son amie avaient, au cours de l'été dernier, organisé un meeting d'aviation à St-Georges de-Reneins (Rhône) où il y avait un seul appareil et un parachutiste parachutiste.

dans la presse lyonnaise

26 septembre 1935, il y a quelques mois, M. Blain et Mlle. Dumont créait à Lyon l'association 'Les Ailes Françaises', dont ils étaient les seuls adhérents Ils organisaient des manifestations de propagande au bénéfice d'œuvres de bienfaisance et des 'Ailes Brisées', mais conservaient les sommes à leur profit. A la suite d'une loterie illicite, le Parquet de Lyon a ouvert une enquête et l'arrestation des escrocs. Suite à une plainte des 'Ailes Brisées', M. Blain a été condamné à 4 mois de prison et Mlle. Dumont à 4 mois de prison avec sursis et à payer conjointement 20.000 francs de dommages et intérêts aux 'Ailes Brisées'. Les justiciables ont fait appel.

1934, une affaire d'escroquerie dans le monde aéronautique lyonnais (C) CALM 02/2024